

Les Trophées de la rénovation énergétique en copropriété

métropole
GrandNancy

Découvrez les lauréats !

Communiqué - 21 février 2024

Trois copropriétés ont été primées lors de la remise des Trophées de la rénovation énergétique en copropriété du Grand Nancy : le Bâtiment B - Parc Libremont à Malzéville (54), la résidence Corail à Laneuville-devant-Nancy et la copropriété Eugène Vallin à Maxéville. Bertrand Kling, 8ème Vice-président de la Métropole du Grand Nancy délégué au développement urbain et à la sécurité et Maire de Malzéville, Isabelle Lucas, conseillère métropolitaine déléguée à l'urbanisme et à la stratégie foncière et adjointe au Maire de Nancy, et Laurence Wieser, conseillère métropolitaine déléguée aux mobilités actives et à la qualité de l'air et conseillère municipale de Laxou, étaient présents pour cette soirée qui a réuni élus, copropriétaires et professionnels du secteur.

LE GRAND PRIX

Lauréate : la copropriété Bâtiment B Parc de Libremont



Cette résidence à l'architecture atypique, en co-visibilité avec un monument historique, a remporté le Grand Prix pour son projet de rénovation énergétique exemplaire sur plusieurs aspects.

Outre la performance énergétique (- 58% et niveau BBC), le jury a souligné l'important travail de communication et de mobilisation des copropriétaires mené. Un blog et une chaîne YouTube tenus par le conseil syndical ont permis à la Maîtrise d'oeuvre de rassurer les copropriétaires tout au long de l'opération.

L'aspect architectural a aussi été salué, avec une réflexion poussée, entre modernisation et préservation du patrimoine.

[Le projet en vidéo](#)

LE CONCOURS

Les Trophées de la rénovation énergétique en copropriété du Grand Nancy font partie d'un ensemble de concours déployés entre 2022 et 2023 dans plusieurs territoires en France.

Ces territoires ont été désignés au sein du programme Rénovons Collectif ; ils valorisent des initiatives locales pouvant être dupliquées pour un impact national.

Les trophées répondent à trois objectifs :

- Valoriser les réalisations de copropriétaires pour la conduite de ces projets d'envergure ;
- Mettre en avant les professionnels engagés dans la rénovation, et notamment les syndics ;
- Prouver que la rénovation énergétique, c'est possible et accessible à tous !

PRIX COUP DE COEUR DU JURY

Lauréate : la résidence Corail

Le jury a souhaité valoriser cette copropriété qui a profité de la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour améliorer les logements en y ajoutant des balcons. Ceux-ci sont installés sur une structure collective autoportante, ce qui a laissé à chaque copropriétaire le choix d'ajouter ou non un balcon.

Au niveau énergétique, le gain atteint est exemplaire (57%), notamment pour un projet initié dès 2015.

[En savoir plus](#)

PRIX COUP DE COEUR DU JURY

Lauréate : la résidence Eugène Vallin

La copropriété mixte Eugène Vallin est également pionnière dans la réalisation d'une rénovation énergétique globale. Accompagnée par le dispositif CoproActif porté par la Métropole du Grand Nancy, elle a effectué un audit énergétique en 2014.

L'opération a abouti sur une réduction de la consommation énergétique de 58%. La réflexion architecturale, avec des couleurs différentes pour les entrées et la rénovation des parties communes, a elle aussi été appréciée par le jury.

[En savoir plus](#)



Merci aux membres du jury pour leur engagement :

Marianne THOMAS-VERVIN, chargée de mission habitat privé à la Métropole du Grand Nancy ; **Bérenger BIRCKEL**, conseiller France Renov' à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Nancy Grands Territoires ; **Aurélien LAROPPE**, SAPL Grand Nancy Habitat ; **Cyrielle LEVAL**, chargée de mission bâtiment et aménagement durable à Envirobat Grand Est ; **Catherine RUTH**, directrice du pôle conseil territoires et architecte-conseillère au CAUE de Meurthe-et-Moselle

[Tout sur le concours](#)

Co-organisé par



En partenariat avec